

LA CAGNOTTE CIS +

Gratifier vos salariés, sans être taxé !

AVANTAGES :

0%

de charges pour le gérant
et pour le salarié

Fonctionnement :

200 € versés par l'entreprise

=200 € facturés

=200 € récupérés par le salarié !

Eligible URSSAF jusqu'à 2 300€
par salarié par an



CONDITIONS :

- Utilisable via la boutique en ligne, sur toutes les activités socio-culturelles : parcs, cinémas, loisirs, vacances...

- Remboursements de factures : séjours vacances, centre aérés, licences sportives, abonnements culturels, abonnements TV...

COMMENT FAIRE ?

2 FAÇONS D'UTILISER SA CAGNOTTE

COMME UN CODE PROMO

→ directement sur notre boutique en ligne :
www.cis-btp.com

 Je choisis mes produits (parcs, cinémas...) et j'inscris mon **code cagnotte** au moment du paiement

→ Le montant se déduit directement

EXEMPLE AVEC 100 €

 Achat de 80€ → il me reste 20€ pour plus tard

 Achat de 200€ → il me reste 100€ à régler

✓ Sont autorisés : bons d'achat culturel parcs animaliers et d'attractions, cinémas, kartings, bowlings, séjours vacances...

✗ La réglementation interdit l'achat de : bons d'achat, biens de consommations, alimentaire



DEMANDER UN REMBOURSEMENT

→ vacances : tout séjour gardes d'enfants, centre aéré, crèche, club...
abonnements/licences : sport, culture, art

ÉTAPES À SUIVRE

- je me connecte à mon espace en ligne
- je clique sur boutique - demande de prestation - participation vacances (centres aérés...)
- j'insère ma facture et j'indique dans la partie commentaire "utilisation de ma **CAGNOTTE**"

EXEMPLE AVEC 100 €

 facture de camping de 800€ → chèque de 100€ envoyé après validation

 facture de centres aérés de 80€ → chèque de 80€ envoyé après validation, il me reste donc 20€ pour un prochain usage

ELIGIBILITÉ URSSAF

Découvrez tous les secteurs et activités pris en charge par la cagnotte



SPORT

Remboursement :

- licences clubs sportifs (football, tennis, basket...)
- abonnements salle de sport
- locations matériels de sport



VACANCES

Remboursement :

- séjours campings, résidences, gites, hôtels, locations...
- Billets de train, avion, ferry...



LOISIRS

Parcs d'attraction, accrobranches, kartings, bowlings, zoos, cinémas, piscines ...



SERVICES À LA PERSONNE ET GARDE D'ENFANT

Remboursement :

- factures centre aérés, crèches, stages...
- frais ménage, entretien maison et jardin



CULTURE

Remboursement :

- abonnements musique/TV/, livres, spectacles, concerts...
- bons d'achat culture : librairie, furet du nord, fnac, cultura...